

REPUBLIQUE FRANCAISE



## COMPTE RENDU

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

Le conseil municipal de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 20 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 13 juin 2017.

**Présents :** *Martine BAVARD - Thierry BORDOT - Mary-Claire CARRIE - Christian CHAMPENOIS - Carole COURTOIS - Edith DOUCET - Raymond DUPAIN - Jean JOAQUIM - Rachida LAOUFI SABER - Liliane LARRIERE - Sabine LARUE - Agnès LEJEUNE - Hervé LEROY - Suzanne MATHIEU - Jean-Paul MILLEROT - Yves ROGER - Abdelhak RAMDANI - Jean-Yves TEXIER*

**Pouvoirs :** *Marie-Josèphe GALLORINI à Thierry BORDOT*

**Absents :** *Christelle AUBRY - Christian CHAMPONNOIS - Noëlle GRANDJEAN - Michel NURDIN*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** **23**

**Nombre de conseillers municipaux présents :** **18**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h07

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

Le maire souhaite ouvrir la séance en renouvelant sa confiance et celle de l'équipe municipale à l'ensemble du personnel administratif et technique. Il félicite le personnel pour le travail difficile et parfois ingrat qu'il réalise. Il veut l'assurer de son soutien entier pour son engagement.

## I - DELIBERATIONS

### 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juin 2017

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 juin 2017.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### 2- Présentation et approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

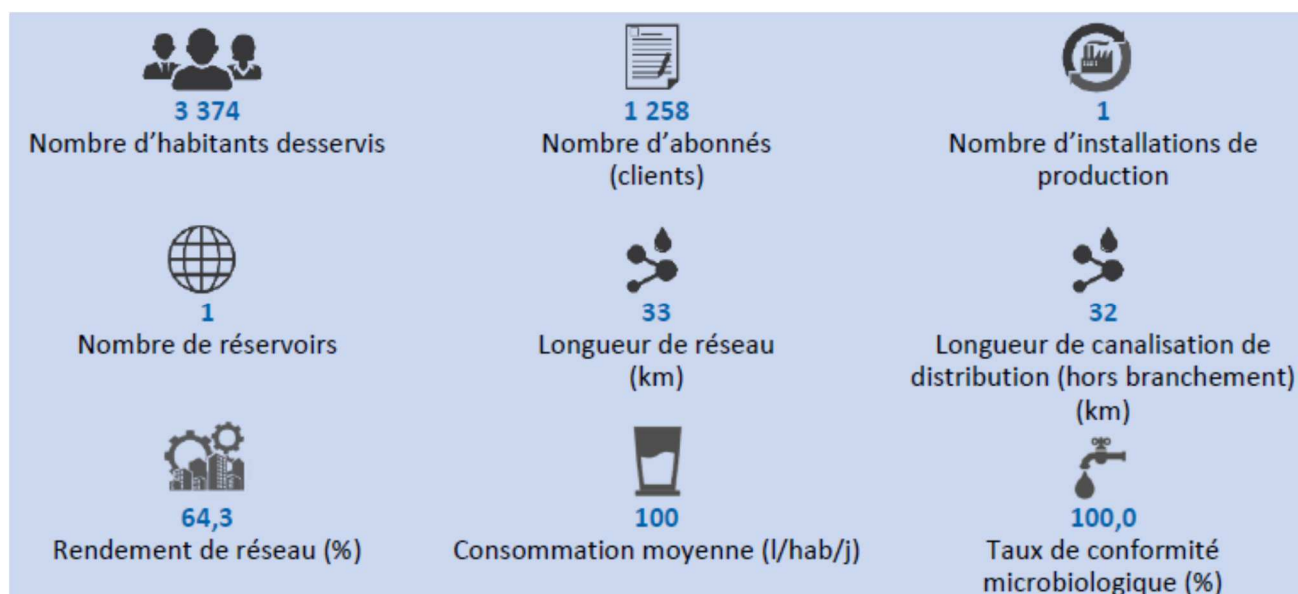
Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Locales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement doivent être présentés au conseil municipal avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice d'exécution.

Monsieur le Maire invite le délégataire, VEOLIA, à présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016. Chaque conseiller pourra ensuite poser ses questions au délégataire.

Il laisse la parole à Monsieur Pierre MINOT, Directeur territorial de VEOLIA, venu présenter les rapports au conseil.

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2016

### Chiffres clés



## Principaux faits marquants de l'année 2016

- **Analyses** : 100 % des analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'ARS et du délégataire sur l'eau potable distribuée sont conformes.
- **Rendement du réseau** : Le rendement du réseau en 2016 est de 64,33 % (contre 54,9% en 2015).  
Grâce au travail des équipes sur le terrain, avec 19 fuites réparées (soit presque autant 2015), le volume produit baisse. C'est le meilleur rendement obtenu sur les 5 dernières années.  
Des fuites ont été détectées sur des raccords suite au renouvellement de la canalisation de la rue du Closey. Elles étaient estimées à 360 m<sup>3</sup>/j. Les équipes de VEOLIA vont continuer en 2017 à travailler pour améliorer le rendement.  
Malgré tout la collectivité doit continuer à renouveler les branchements plomb et mettre en place un programme de renouvellement de canalisation.
- **Travaux réalisés par Veolia Eau** : Grâce à la télérelève des compteurs, le nombre d'abonnés, sur un total de 1 255, ayant eu accès aux services ci-dessous sont :  
361 abonnés ont un espace client ;  
1 abonné a reçu un courrier de notre service clientèle pour une alarme fuite ;  
2 abonnés ont reçu une alarme fuite par email suite à leur paramétrage sur leur espace client ;  
7 abonnés ont reçu une alarme fuite par courrier suite à leur paramétrage sur leur espace client ;

### Liste des 19 fuites réparées sur votre commune :

Date	Rue	Type de fuite
04/02/2016	3 rue Roberte LUZET	fuite cana
18/02/2016	rue Jeansen	fuite cana
24/03/2016	16 rue du Chanois	fuite cana
22/04/2016	14 rue Etang de la poche	fuite bt
22/04/2016	rue courbet	fuite bt
29/05/2016	33 rue Deu Champ	fuite cana
23/06/2016	18 rue de l'Etang	fuite bt
28/06/2016	18 rue de l'Etang	fuite bt
06/07/2016	rue de Franche Comté	fuite bt
22/07/2016	rue Balastière	fuite cana
26/07/2016	rue des Jardins	fuite bt
06/09/2016	rue de Saussottes	fuite bt
03/11/2016	rue de l'Etang	fuite cana
07/11/2016	rue de l'Etang	fuite cana
30/11/2016	6 rue de la République	fuite bt
14/12/2016	14 rue de la Viotte	fuite cana
14/12/2016	rue de la Viotte	fuite cana
28/12/2016	rue Bellevue	fuite cana
30/12/2016	rue du Général Prevost	fuite cana

### Lavages de réservoir :

Réservoir	Date de lavage
Bâche eau brute Magnoncourt	31/03/2016
Bâche à boues	08/11/2016
Bâche eau brute	08/11/2016
Bâche eau traitée	08/11/2016
Reservoir 1200m3	08/02/2017

### Liste des branchements renouvelés sur votre commune :

ADRESSE/LIEU	DN (mm)	L (ml)	Etat	DATE DE REALISATION
Rue Abbatoirs	25	6	Fuyard	31-08-2016

## Propositions d'amélioration

---

### → Production d'eau potable

Les travaux suivants, préconisés suite à un diagnostic approfondi de la station réalisé par Veolia Eau en 2008, permettraient de fiabiliser et d'améliorer la filière de traitement :

- reconstitution du filtre bicouche avec du sable type mangagran
- remplacement du calcaire marin par du calcaire terrestre
- Mise en place d'un turbidimètre en sortie du filtre bicouche pour éviter l'encrassement du filtre de reminéralisation.
- Installation d'un système d'évacuation des eaux turbides pour éviter l'encrassement des filtres.

### → Réseau de distribution

La collectivité doit poursuivre le programme de renouvellement des branchements en plomb, et mettre en place un programme de renouvellement de canalisations.

Il serait judicieux d'envisager la pose de compteurs d'ilotage sur le réseau, afin de réduire les pertes en eau.

Suite au renouvellement des branchements plomb il a été constaté que certaines canalisations en fonte grise étaient en mauvaise état (ex : rue de la vanne, impasse de la vanne, rue du mont, place Jean Jaurès, rue du closey et rue des jardins).

A noter que la conduite de refoulement entre la station de pompage de Magnoncourt et le réservoir de Saint Loup sur Semouse est en amiante ciment. Il serait judicieux de la renouveler et de la déplacer car elle passe sur des propriétés privées.

De plus, les travaux de renouvellement des canalisations suivantes sont préconisés : rue cour l'abbé (170 ml) ; rue du chanois (150 ml) et rue des ballastières (manque de débit sur ces canalisations pour assurer la défense incendie et en fonte grise).

## L'activité clientèle

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	497	611	210	145	112	-22,8%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	100	102	87	115	91	-20,9%
Taux de clients mensualisés	30,0 %	31,8 %	32,5 %	34,7 %	36,0 %	3,7%
Taux de clients prélevés hors mensualisation				10,6 %	11,9 %	12,3%
Taux de mutation	7,9 %	8,2 %	7,0 %	9,3 %	7,3 %	-21,5%

## L'accompagnement de la précarité

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	36	30	23	12	12
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés	6	9	9	0	0

## Les taux d'impayés sur les factures

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Taux d'impayés</b>	<b>2,32 %</b>	<b>4,09 %</b>	<b>1,55 %</b>	<b>1,77 %</b>	<b>2,10 %</b>
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	17 629	32 184	9 956	12 019	12 887
Montant facturé N - 1 en € TTC	759 812	786 669	641 204	677 406	612 846

## L'économie du contrat et son contexte de marché

### Les principes de tarification du service de l'eau

- Le tarif payé par chaque abonné comprend des taxes (TVA et Agence de l'Eau...), une part Collectivité et une part exploitant
- Le tarif de l'exploitant est fixé par le contrat. Il est composé d'une part abonnement et d'une part proportionnelle à la consommation

SAINT LOUP SUR SEMOUSE	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2017	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>297,40</b>	<b>296,20</b>	<b>-0,40%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>169,69</b>	<b>169,43</b>	<b>-0,15%</b>
Abonnement			49,53	49,75	0,44%
Consommation	120	0,9973	120,16	119,68	-0,40%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>111,23</b>	<b>111,07</b>	<b>-0,14%</b>
Abonnement			7,47	7,25	-2,95%
Consommation	120	0,8652	103,76	103,82	0,06%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,1308</b>	<b>16,48</b>	<b>15,70</b>	<b>-4,73%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>198,90</b>	<b>199,51</b>	<b>0,31%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>44,82</b>	<b>44,63</b>	<b>-0,42%</b>
Abonnement			13,37	13,43	0,45%
Consommation	120	0,2600	31,45	31,20	-0,79%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>154,08</b>	<b>154,88</b>	<b>0,52%</b>
Abonnement			17,20	17,14	-0,35%
Consommation	120	1,1478	136,88	137,74	0,63%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>94,08</b>	<b>93,48</b>	<b>-0,64%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	34,80	34,80	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1550	19,20	18,60	-3,12%
TVA			40,08	40,08	0,00%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>590,38</b>	<b>589,19</b>	<b>-0,02%</b>

### Les coûts de la délégation

Les charges de réactifs fluctuent en fonction d'écart de stock sur site. En 2016, les charges de réactifs et d'énergie électrique reprennent des valeurs comparables aux années précédentes.

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2016**  
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: BZ280 - SAINT LOUP SUR SEMOUSE

Eau

LIBELLE	2015	2016	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>361 284</b>	<b>365 430</b>	<b>1,15 %</b>
Exploitation du service	184 104	184 935	
Collectivités et autres organismes publics	167 251	170 085	
Travaux attribués à titre exclusif	2 339	3 848	
Produits accessoires	7 590	6 561	
<b>CHARGES</b>	<b>510 326</b>	<b>540 015</b>	<b>5,82 %</b>
Personnel	60 354	62 100	
Energie électrique	16 785	27 342	
Produits de traitement	4 347	24 340	
Analyses	2 931	3 568	
Sous-traitance, matières et fournitures	70 445	61 983	
Impôts locaux et taxes	1 554	2 250	
Autres dépenses d'exploitation	25 159	25 073	
télécommunications, poste et telegestion	7 714	5 386	
engins et véhicules	4 679	4 949	
informatique	6 427	6 211	
assurances	1 998	694	
locaux	4 656	7 809	
autres	- 312	23	
Contribution des services centraux et recherche	8 646	7 356	
Collectivités et autres organismes publics	167 251	170 085	
Charges relatives aux renouvellements	131 073	132 552	
pour garantie de continuité du service	4 026	4 477	
programme contractuel ( renouvellements )	127 047	128 075	
Charges relatives aux investissements	12 234	12 418	
programme contractuel ( investissements )	12 234	12 418	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	6 378	7 021	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	3 166	3 935	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>- 149 041</b>	<b>- 174 585</b>	<b>-17,14 %</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 149 040</b>	<b>- 174 585</b>	<b>-17,14 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

13/03/2017

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'approuver le rapport présenté par VEOLIA.

Il rappelle que le rapport est toujours disponible en mairie et en téléchargeable sur le site internet [www.saint-loup.eu](http://www.saint-loup.eu).

Il rappelle également que la note d'information de l'agence de l'eau expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau est également disponible en mairie et en téléchargeable.

Après en avoir délibéré, Il met aux voix le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016. Le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER).



3- Présentation et approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016

Monsieur Pierre MINOT, Directeur territorial de VEOLIA, présente le rapport au conseil.

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2016**

**Chiffres clés**





## Principaux faits marquants de l'année 2016

Le curage et les désobstructions des canalisations et des branchements :

<b>Interventions de curage préventif</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre d'interventions sur réseau	218	11	654	147	408	177,6%
sur branchements					0	
sur canalisations	10	11	23	0	6	100%
sur accessoires	208		631	144	402	179,2%
sur bouches d'égouts, grilles avaloirs	208		631	144	402	179,2%
Longueur de canalisation curée (ml)	1 860	4 740	5 913	1 270	1 750	37,8%

<b>Interventions curatives</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de désobstructions sur réseau	4	26	26	12	27	125,0%
sur branchements		7	7	0	3	100%
sur canalisations	4	19	19	0	24	100%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	210			20	1 762	8 710,0%

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre total de points concernés sur le réseau				1	1	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	29 344	29 331	29 331	29 330	29 330	0,0%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km				3,41	3,41	0,0%

- Nombre de désobstructions 2016
  - 27 sur réseau et branchements
  - 24 sur canalisations
- En 2016, le taux de curage curatif est de 22,09 u/1000 clients
- En 2016, le taux de points noirs (au moins 2 interventions dans l'année) est de 3,41 pour 100 km de réseau
- En 2016, le linéaire de canalisations curées représente 8,9 % du linéaire du réseau

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2016**  
**(en application du décret du 14 mars 2005)**

Collectivité: BZ281 - SAINT LOUP SUR SEMOUSE

Assainissement

LIBELLE	2015	2016	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>237 549</b>	<b>238 578</b>	<b>0,43 %</b>
Exploitation du service	58 060	58 340	
Collectivités et autres organismes publics	174 768	178 541	
Travaux attribués à titre exclusif	4 721	2 052	
Produits accessoires	0	- 354	
<b>CHARGES</b>	<b>221 945</b>	<b>227 498</b>	<b>2,50 %</b>
Personnel	18 953	17 726	
Energie électrique	598	537	
Analyses	62	0	
Sous-traitance, matières et fournitures	8 562	13 212	
Impôts locaux et taxes	505	701	
Autres dépenses d'exploitation	8 330	6 828	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	1 797	1 538	
<i>engins et véhicules</i>	1 669	2 304	
<i>informatique</i>	2 071	1 985	
<i>assurances</i>	532	240	
<i>locaux</i>	2 494	1 269	
<i>autres</i>	- 233	- 510	
Contribution des services centraux et recherche	2 813	2 382	
Collectivités et autres organismes publics	174 768	178 541	
Charges relatives aux renouvellements	6 591	6 591	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	1 122	1 121	
<i>programme contractuel ( renouvellements )</i>	5 469	5 470	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	764	980	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>15 604</b>	<b>11 080</b>	<b>-28,99 %</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	5 200	3 693	
<b>RESULTAT</b>	<b>10 403</b>	<b>7 388</b>	<b>-28,98 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

13/03/2017

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'approuver le rapport présenté par VEOLIA.

Il rappelle que le rapport est toujours disponible en mairie et en téléchargeable sur le site internet [www.saint-loup.eu](http://www.saint-loup.eu).

Après en avoir délibéré, Il met aux voix le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2016. Le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER).

## JEUNESSE

### 4- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AML

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'AML liée à l'accroissement du fonds CEJ communal, obtenu grâce au développement des activités de l'AML durant l'exercice 2016

En accord avec la commune, l'AML développe son offre de services depuis 2014. Ce développement a permis d'augmenter substantiellement les droits CEJ versés à la mairie par la CAF, baissant dans le même temps la subvention communale versée à l'AML (cf. tableau).

Il convient de reverser à l'AML une subvention exceptionnelle, correspondant aux dépenses engagées pour développer l'activité en 2016 : **47 836,93 €**

A noter que le reste à charge de la commune a baissé de plus de 80 000 € depuis 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Droits CEJ versé par la CAF à la Mairie au titre de l'exercice	104 121	113 192	162 083	168 163	241 692	<b>73 529</b>
Subvention versée à l'AML par la Mairie	297 232	303 000	327 944	327 837	352 837	<b>25 000</b>
			Dont la sub° exceptionnelle	Dont la sub° exceptionnelle	Dont la sub° exceptionnelle	
<b>RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>193 111</b>	<b>189 808</b>	<b>165 754</b>	<b>159 674</b>	<b>111 145</b>	<b>-485 29</b>
		<b>-3303</b>	<b>-24054</b>	<b>-6080</b>	<b>-48529</b>	

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### 5- Avis du conseil municipal sur l'évolution envisageable du Projet éducatif territorial (PEDT)

Le nouveau gouvernement compte prendre des nouvelles mesures gouvernementales pour l'Ecole, qui doivent permettre des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Les dispositions prévues autoriseront, sur proposition conjointe de la commune et des conseils d'école, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire pour ventiler les 24 heures d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Après avoir consulté les conseils d'école (2 conseils d'école sont favorables à une évolution vers la semaine à 4 jours) et les parents d'élèves par le biais d'un questionnaire (80 % de participation et 70 % des parents d'élèves veulent évoluer vers la semaine à 4 jours), il est ressorti un consensus allant dans le sens de l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Il est proposé au conseil municipal de prendre la décision d'expérimenter cette nouvelle organisation dès la rentrée 2017-2018.

L'AML a fait des propositions d'actions permettant de s'adapter à cette nouvelle organisation sans grand impact sur son fonctionnement :

⇒ Création d'un nouveau service « une ludothèque multi-sites

Impacts et finalités ;

- Développement du contrat enfance jeunesse
- Propositions en direction des familles
- Repositionnement des animateurs d'activités selon leurs compétences, impact sur l'emploi
- Un lien avec la parentalité, l'intergénérationnel, la cohésion sociale, moyen d'intégration et de socialisation par le jeu
- Dynamisation sur le relais jeunesse

⇒ Renforcement des actions dans le cadre de l'Animation globale

Impacts et finalités :

- Une présence plus ciblée sur des projets ou actions partagées dans le cadre du contrat de ville (ex : parcours individualisé de l'enfant « pour donner une chance à chacun »)
- Organisation de rencontres et de fêtes au cœur des quartiers avec l'implication des forces vives et les habitants
- Développement de la médiathèque sur la commune avec la ludothèque
- Proposer des ateliers ou projets et des offres éducatives innovantes dans le relais jeunesse 3/17 ans (culture, sport...), (jeux, fêtes, anniversaire...).
- S'inscrire dans le projet CNAF sur la convention territoriale globale pour les financements

⇒ Amplitude d'ouverture plus importante sur le public ados

Impacts et finalités :

- Développement du pôle ados 11 /14 ANS, en soirée, le samedi, en lien avec le collège
- Propositions supplémentaires auprès des jeunes et des familles
- Garantir le contrat enfance jeunesse actuel et/ou son développement
- Dynamisation sur le relais jeunesse
- Création d'une prestation de service CNAF prévue en 2018 sur le secteur jeunesse 12/17 ans

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés (9 abstentions : Edith DOUCET - Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Sabine LARUE - Agnès LEJEUNE - Jean-Paul MILLEROT - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER).*

## DECISIONS BUDGETAIRES

### 6- Versement à un agent communal de l'aide du FIPHFP perçue au titre de la prise en charge de l'aménagement de son véhicule

Le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le FIPHFP accompagne l'employeur dans sa recherche de financement avec une liste précise d'aides telles que :

- les adaptations de postes de travail,
- les rémunérations versées aux agents chargés d'accompagner une personne en situation de handicap,
- les aides consacrées à l'amélioration des conditions de vie,
- la formation et l'information des personnels,
- les outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Un dossier d'aide financière a été déposé au FIPHFP pour un agent communal reconnu travailleur handicapé. Cette demande porte sur l'aménagement du véhicule personnel de l'agent.

La demande a reçu un avis favorable du FIPHFP et les fonds ont été perçus par la collectivité (606.23 €). Il convient de reverser cette somme à l'agent concerné.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **7- Attribution d'une subvention au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 70) au titre de la reconduction des permanences de soutien psychologique en faveur des femmes victimes de violences**

La commune verse chaque année une subvention au CIDFF 70 au titre de la reconduction des permanences de soutien psychologique en faveur des femmes victimes de violences (politique de la ville).

Le bilan 2016 est de 8 femmes accueillies et 24 entretiens réalisés.

Le CIDFF a demandé une subvention pour de la reconduction des permanences en 2017.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 750 € au CIDFF70 pour l'exercice 2017.

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **8- Validation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2016**

Il est proposé au Conseil municipal de valider les comptes de gestion transmis par le trésorier, en tout point conforme au compte administratif.

*Après avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **9- Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes 2016**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2016

Madame Edith DOUCET (adjoindé au budget et à l'information) présente les comptes administratifs de l'exercice 2016.

Avant le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, il est procédé à l'élection d'un président de séance, le Maire devant se retirer au moment du vote de cette délibération. Madame Suzanne MATHIEU est élue pour accomplir cette tâche.

*Monsieur le Maire se retire pour permettre le vote des comptes administratifs.*

*A la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER), le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal est adopté.*

*A la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER), le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau potable est adopté.*

*A la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER), le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'assainissement est adopté.*

*A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe du lotissement du champ la chèvre est adopté.*

## **10- Affectation des résultats de l'exercice 2016**

Il est proposé au conseil de procéder aux affectations suivantes :

Budget principal 2017 :

- Affectation au compte 1068 : 283 607,57 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 673 125,85 €

Budget annexe de l'eau potable 2017 :

- Affectation au compte 1068 : 100 512,25 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 442 990,43 €

Budget annexe de l'assainissement 2017 :

- Affectation au compte 1068 : 85 599,77 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 0 €

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à la majorité des membres présents et représentés (5 abstentions : Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE - Carole COURTOIS - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER).*

## **11- Décision modificative du budget principal de la commune**

Il est proposé au conseil d'adopter la décision modificative suivante (budget principal) :

- Investissement dépenses - Article 2188 Autres immobilisations corporelles : - 900.00 €
- Investissement dépenses - Article 10229 Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds : + 900.00 €

*Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.*

*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## II- INFORMATIONS DIVERSES

### 1- Demande d'abris-bus au Département :

La commune a fait une demande d'abris-bus au conseil départemental. Malheureusement, le Département a supprimé cette politique.

### 2- Sens unique rue de la Viotte prolongée :

Après expérimentation, le sens unique mis en place dans la rue de la Viotte prolongée est désormais définitif.

### 3- Plateau sportif du Vieux Château :

Les riverains se plaignent des nuisances liées à l'occupation tardive des lieux. Aussi, beaucoup de personnes y promènent leur chien et ne ramassent pas leurs déjections.

Un panneau invitant les promeneurs à ramasser les déjections de leur chien y sera posé pour appeler à leur responsabilité.


Concernant les débordements tardifs des jeunes, nous inviterons les forces de l'ordre à accentuer leurs rondes dans ces lieux.

### 4- Marché de Saint-Loup et Vélos :

On voit de plus en plus de personnes circulant en vélo sur le marché de Saint-Loup. Le maire appelle à la responsabilité des personnes qui fréquentent le marché et à la vigilance des exposants.

*Fin de séance à 22h42*

**Le Maire,  
Thierry BORDOT**



**La Secrétaire de séance,  
Edith DOUCET**

